

Journal conjoint

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL



50 ANS DE LUTTES



Anges ou démons ?

Si une prestation mensuelle de 2000\$ (nette) est considérée comme un désincitatif au travail, c'est que plusieurs industries ou secteurs d'activités fonctionnent grâce à des salaires de misère et à l'exploitation de ces travailleur.ses. (p.3)

Lettre de mandat populaire

Madame la ministre Qualtrough, le temps presse pour répondre à la situation actuelle d'appauvrissement de la classe ouvrière et de l'ensemble de la population. Pour ce faire, nous vous invitons à vous éloigner de la novlangue patronale et affairiste qui promeut maintenant une nouvelle économie à la demande. (p.11)

Maternité et chômage

Visiblement, le régime d'AE n'a pas su tenir le coup face aux besoins des travailleur.ses et tout semble aligné pour une réforme du régime. Faisons en sorte que le gouvernement mette un terme à la discrimination subie par les femmes. (p.13)



À propos



L'année 2020 n'a pas été de tout repos pour les groupes de défense des sans-emploi ! Avec la pandémie, des millions de travailleur.ses se sont retrouvés.es au chômage du jour au lendemain. Près de 9 millions d'entre eux ont obtenu de l'aide de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) entre mars et septembre 2020. Depuis, l'assurance-chômage a repris du service dans une version plus généreuse et accessible. Ces "allègements" sont par contre temporaires et se termineront le 25 septembre 2021.

Si le filet social pour les sans-emploi s'est amélioré, ce n'est que passer. Le gouvernement Trudeau a annoncé il y a quelques mois qu'il allait lancer une réforme permanente de l'assurance-chômage. En effet, la pandémie a révélé toute l'injustice et la désuétude de ce programme. Une telle promesse de réforme faite par un gouvernement minoritaire est toutefois fragile.

Afin de ne pas rater une occasion unique de réparer le programme d'assurance-chômage, notre regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), a lancé la campagne *Améliorer notre sort c'est vital: une réforme de l'assurance-chômage s'impose*.

Envie d'en savoir plus ? Vous trouverez dans notre journal toutes les actualités des chômeur.ses, les luttes en cours et bien plus encore. Bonne lecture !

Sommaire

Anges ou démons - Les discours politiques et patronaux sur les chômeurs suspects de la COVID	3
Le mot du commissaire - Entrevue avec Pierre Laliberté, commissaire aux travailleur.ses	7
Lettre de mandat officielle à la ministre Qualtrough	10
Lettre de mandat populaire à la ministre Qualtrough.....	11
Maternité et chômage - Contestation constitutionnelle de l'AE : bientôt une décision	13
Le saccage de Harper - Retour sur la réforme conservatrice de 2013	15
TSS : À quand la Commission d'appel de l'assurance-chômage ?	17
Le MAC a 50 ans !	18

Anges ou démons ?

Les discours politiques et patronaux sur les chômeurs suspects de la COVID



Le 15 mars 2020, le gouvernement Legault tient son premier point de presse «pandémique». Rapidement, des arcs-en-ciel apparaissent aux fenêtres et les travailleur.ses (trop souvent précaires) de la santé deviennent des anges, « nos anges ». Puis, le temps passe et la crise perdure. « Nos anges » tombent dans un oubli relatif et l'on est désormais plus préoccupé par les paresseux et les profiteurs de la crise, qui refuseraient de travailler pour recevoir la Prestation canadienne d'urgence (PCU), freinant ainsi la reprise économique et, pourquoi pas, le bien commun. Mais comment en est-on arrivé là ?

Le 25 mars dernier, le gouvernement fédéral annonce la création de la Prestation canadienne d'urgence (PCU). La mesure est accueillie avec soulagement par des millions de salarié.es et travailleur.ses autonomes, sans revenu du jour au lendemain du fait du coronavirus.

Pandémie mondiale oblige, on nous épargne les habituels laïus contre les programmes sociaux qui freinent l'économie et encouragent la paresse des chômeur.ses, quand ce n'est pas le vice. Cette réaction est, en temps normal, systématique à l'annonce d'une nouvelle mesure sociale : « Des politiciens et des patrons craignent alors que ces individus

vivent aux crochets de la société, qu'ils dépensent leur chèque à mauvais escient, qu'ils tentent de frauder l'assurance-emploi ou qu'ils refusent de travailler. Cette inactivité forcée provoquerait la dégradation physique et morale des personnes qui, ultimement, deviendraient une menace à l'ordre social. » [1]

Cette ligne de pensée et les discours qu'elle génère s'inscrivent dans la logique des Poor Laws britanniques, en vigueur d'Elizabeth 1^{ère} au 20^è siècle, et qui distinguent le bon pauvre à secourir du mauvais pauvre à punir de sa « faillite morale ».

Tous solidaires face à la crise sanitaire

Rare bénéfice marginal de la pandémie, les milieux patronaux et les idéologues de droite se gardent une petite gêne face à la PCU. Difficile en effet d'attaquer une mesure de remplacement de revenu sous l'angle qu'elle décourage l'emploi au moment où de larges pans de l'économie sont en arrêt complet.

Il est aussi plutôt malvenu à ce moment d'attribuer aux chômeur.ses la responsabilité de leur chômage quand la cause est un dangereux virus dont on ne sait rien.

La ministre fédérale de l'emploi, Carla Qualtrough, résume bien l'ambiance du moment : « Dans des périodes difficiles comme celle-ci, les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre protéger leur santé et continuer à soutenir leur famille. Nous avons bien pris conscience de la situation, et nous sommes là pour eux. » [2]

Première brèche dans l'étonnant consensus : les étudiant.es

Mais on sent déjà que ce nouveau paradigme, cet élan de solidarité envers les travailleur.ses précaires et les pauvres en général, est fragile. Il ne suffit que d'une brèche pour que les arguments traditionnels contre la générosité économiquement « nuisible »

Anges ou démons ? (suite)

Les discours politiques et patronaux sur les chômeurs suspects de la COVID

des programmes sociaux retrouvent leur place dans le discours public. La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), annoncée le 22 avril, est le prétexte tout désigné pour ouvrir cette brèche. L'étonnante réserve dont avait bénéficiée la PCU tombe quand il s'agit des étudiant.es, et ce, le jour même de son annonce : « Il faudrait peut-être attendre que le sinistre se produise avant de compenser », lance Robert Gagné, le directeur du centre sur la productivité et la prospérité aux HEC de Montréal. Selon le professeur Gagné, cette mesure « aura des effets pervers » en ce qu'elle tuera tout incitatif à se trouver un emploi. « C'est certain que ça va changer des comportements » [3].

Immédiatement, on dénonce le caractère désincitatif de la mesure. La PCUE, bien trop généreuse, est un frein à se trouver un emploi. Pourquoi le patronat se sent-il plus légitime à ce moment-ci de ressortir l'habituel discours sur les chômeurs suspects ? D'abord, un bête âgisme. Si, dans son imaginaire, les sans-emploi sont des paresseux, les jeunes sans-emploi le sont sûrement bien davantage... Mais la réponse se trouve aussi dans le type d'emploi qu'occupent majoritairement ces étudiant.es, soit des emplois d'été très mal payés. Dans son entrevue, le professeur Gagné ne s'en cache d'ailleurs pas : « Ces industries engagent des étudiants et ils ne payent pas

de gros salaires. Je ne voudrais pas qu'on se retrouve cet été avec des reportages à propos d'employeurs qui se disent incapables de recruter des étudiants. »

Cette façon de jouer l'économie contre la liberté de travail est bien évidemment relayée par le Parti conservateur. Dans le jeu de coulisses parlementaire menant à l'adoption de la PCUE le 29 avril, le gouvernement libéral minoritaire accepte certaines concessions, la plus importante étant que les étudiant.es doivent activement rechercher un emploi pour toucher la PCUE, contrairement aux prestataires de la PCU qui en sont exemptés. Le Bloc Québécois et le Parti Conservateur se félicitent d'avoir pu arracher cette obligation aux libéraux.

En attendant l'été, les étudiant.es doivent donc chercher un emploi là où il y en a. Peu importe leur historique d'emploi, leurs compétences, leur conciliation travail-famille ou leur peur de tomber malade. Pour maintenir un bassin de cheap labour souple et docile, il faut maintenir une précarité constante. Malgré une économie en déroute, malgré la peur de la mort, malgré la dignité. Et ce sans jamais questionner le fait que les travailleurs.es agricoles et « nos anges » de la santé soient si mal payés...

La PCU comme obstacle à la reprise

Progressivement, certains secteurs dits essentiels rouvrent leurs portes. Le 28 avril, Jean Boulet, ministre québécois de l'Emploi et (faut-il le rappeler) de la Solidarité sociale, déclarait au Devoir : « La peur du coronavirus ne sera pas suffisante pour justifier un refus de travailler lors de la réouverture de l'économie québécoise. Le retour sera obligatoire pour les employés à moins qu'ils évoquent une situation particulière » [4].

Le changement de ton est brutal. À partir de ce moment, la PCU est plus souvent qu'autrement présentée comme un obstacle à la reprise, au retour à la normale. Les



LE CHÔMEUR FRAUDEUR MONTRE DU DOIGT



(mauvaises) langues se délient. Une avocate patronale nous « met en garde aussi contre la tentation de jouer à la cigale tout l'été. (...) L'objectif, c'était pour les gens qui étaient vraiment dans le besoin, pas pour ceux qui n'ont pas le goût de retourner travailler » [5].

Le 21 mai, le premier ministre Legault déclare : « On a un concurrent qui s'appelle la PCU et qui permet de recevoir de l'argent sans travailler » [6]. Il est bon de rappeler que la PCU alloue à ses prestataires un montant brut de 2000\$ par période de 4 semaines. Pour une personne travaillant à temps plein, la prestation nette de PCU est inférieure au salaire minimum en vigueur au Québec...Un bien faible concurrent !

Début juin, les effets économiques désastreux de la pandémie se font toujours sentir. Le gouvernement fédéral veut légiférer pour prolonger la PCU, qui se termine le 4 juillet pour l'immense majorité des Canadien.nes qui en bénéficient. Le gouvernement Trudeau dépose en chambre le projet de loi C-17, qui témoigne de l'influence grandissante du discours sur les « chômeurs suspects ». C-17 prévoit des amendes financières et même des peines de prison pour les « fraudeurs » de la PCU. Rappelons que depuis l'annonce

de la mesure le 25 mars, on avait confirmé à plusieurs reprises que l'Agence de revenu du Canada demanderait un remboursement aux personnes ayant reçu la PCU sans y avoir droit, mais qu'elle ne sévirait pas davantage, vue l'urgence et la confusion dans laquelle tout est fait en temps de COVID.

Avec C-17, le gouvernement fait donc un virage de 180 degrés et annonce des pénalités imposantes. Pire, le gouvernement entretient la confusion entre les personnes ayant obtenu la PCU sans être admissibles, qu'il appelle « fraudeurs » et les réels fraudeurs qui volent l'identité de contribuables, font des demandes en leur nom et encaissent le tout dans de faux comptes en banques, notamment sur Tangerine. On prétend donc vouloir punir les fraudeurs criminels...mais on se donne les moyens de punir démesurément tout le monde par la même occasion. Une vieille tactique, qui reflète bien le mal fait par le discours martelé depuis des mois sur les « chômeurs suspects ».

Finalement, C-17 meurt au feuilleton. Le 16 juin, Trudeau annonce une prolongation de la PCU de 8 semaines aux mêmes conditions et sans resserrement des critères d'admissibilité. La

Anges ou démons ? (suite)

Les discours politiques et patronaux sur les chômeurs suspects de la COVID

réaction de François Legault est immédiate: « Il faut trouver une solution où il y ait un incitatif à aller travailler », attribuant du même coup les difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'oeuvre aux prestations fédérales [7].

profondeur du régime d'assurance-emploi. Et ce, quoi qu'en disent les apôtres du libre-marché qui, coûte que coûte, tenteront de défendre leurs intérêts au détriment de la santé et de la dignité des travailleur.ses.

Les deux éléphants dans la pièce

Cette petite rétrospective du discours sur les « chômeurs suspects » de la PCU nous permet de constater que la trêve accordée aux plus pauvres a été de courte durée, même en temps de pandémie mondiale. Vu la pérennité et le solide ancrage du discours sur les « chômeurs suspects » dans la psyché collective, il n'y a malheureusement là rien d'étonnant.

Si l'on arrive à écarter l'écran de fumée créé par ce discours, on peut tirer deux constats de l'épisode pandémique. Premièrement, si une prestation mensuelle de 2000\$ (nette) est considérée comme un désincitatif au travail, c'est que plusieurs industries ou secteurs d'activités fonctionnent grâce à des salaires de misère et à l'exploitation de ces travailleur.ses.

Deuxièmement, si la PCU a été mise en place si rapidement, c'est bien parce que le régime actuel d'assurance-emploi était complètement inadapté pour faire face à la crise, comme il est d'ailleurs inadapté depuis des décennies à réellement aider les travailleur.ses au chômage. Et ce de l'avis même du président du Conseil du Trésor et ancien ministre en charge du dossier, Jean-Yves Duclos : « On savait que le filet de l'assurance emploi était un peu trop percé, ne couvrait pas assez grand, mais on n'a pas procédé assez rapidement à sa réforme. » Créé à la fin de la dernière Guerre mondiale, le programme « n'était pas adapté » à la crise actuelle, constate-t-il. « On peut et on doit faire encore mieux » [8].

Espérons donc que le gouvernement libéral « fasse mieux » et procède à une réforme en



Référence

- [1] Benoit Marsan, « La stigmatisation des sans-emploi, un thème à la mode », *Le Devoir*, 6 avril 2020.
- [2] Le gouvernement instaure la Prestation canadienne d'urgence pour venir en aide aux travailleurs et aux entreprises, communiqué de presse, Ministère des Finances du Canada, 25 mars 2020.
- [3] Hélène Buzzetti, Ottawa versera aussi une aide d'urgence aux étudiants, *Le Devoir*, 23 avril 2020.
- [4] Mylène Crête, « Le Québec se remet en branle à son rythme », *Le Devoir*, 29 avril 2020.
- [5] Catherine Lévesque, « PCU : Ottawa maintient un « flou » pour l'admissibilité », *La Presse Canadienne*, 11 mai 2020.
- [6] Hugo Duchaine, « COVID-19 : feu vert pour les camps de jour cet été au Québec », *Journal de Montréal*, 21 mai 2020.
- [7] « François Legault veut un incitatif pour le retour au travail », *La Presse canadienne*, 16 juin 2020.
- [8] François Bourque, « Jean-Yves Duclos : faire atterrir l'avion dans la tempête », *Le Soleil*, 11 avril 2020.

Le mot du commissaire

Entrevue avec Pierre Laliberté, commissaire aux travailleur.ses



Pouvez-vous nous expliquer le rôle exact d'un commissaire aux travailleur.ses dans le cadre du régime actuel d'assurance-emploi (AE), à partir de votre expérience pratique à ce poste ?

Mon rôle de façon large est de représenter le point de vue des travailleur.ses dans la gestion du programme d'assurance-emploi. Il y a une dimension légale et statutaire où nous sommes appelés à donner notre avis et appui à tout changements aux règlements, aux ententes avec les provinces et avec les partenaires du secteur privé, ainsi que celles qui ont trait au programme de travail-partagé. Nous avons aussi un droit de regard sur les révisions judiciaires à la Cour fédérale. Plus informellement, nous essayons de donner une rétroaction en continu aux fonctionnaires et au bureau de la ministre titulaire du dossier de l'AE. Finalement, nous essayons de faire circuler l'information auprès des organisations intéressées par le programme et de faciliter les échanges entre la société civile et l'appareil gouvernemental.

Au mois d'octobre dernier, vous avez fait, en compagnie de votre collègue commissaire aux employeurs, une rare sortie publique sur l'état du régime et sa nécessaire réforme. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Vous avez raison de dire qu'il s'agissait d'une rare sortie publique. En temps normal, je crois que les groupes sont mieux placés pour prendre la parole sur les enjeux concernant l'assurance-emploi. Nous voyons plus notre rôle de s'assurer que les groupes soient bien informés et leurs messages bien relayés.

En octobre, il nous semblait qu'il y avait un consensus assez large des deux côtés de la table pour interpeler de façon commune le gouvernement sur la nécessité d'une révision en profondeur du programme. D'une part, le gouvernement avait déjà dans son premier mandat failli à sa promesse de faire un tel exercice avec les conséquences qu'on a vu en mars dernier. D'autre part, il nous apparaissait qu'il y avait un danger qu'il se dispense de faire un exercice en profondeur et se contente d'une réforme plus superficielle, le contexte de gouvernement minoritaire aidant. Le point de vue que nous avons communiqué au gouvernement est qu'un exercice de révision «en profondeur» n'exclut pas de proposer des réformes plus immédiates. Par exemple, il semble assez clair que l'abaissement des critères d'admissibilité est devenu un point incontournable et qu'on ne pourra pas retourner à la case départ après le mois de septembre prochain.

Jusqu'à maintenant (25 janvier 2021), le gouvernement n'a pas défini de processus dédié à un tel exercice. Par contre, en regardant les nouvelles lettres de mandat, il est clair que tout ne pourra être réalisé dans le cadre du prochain budget fédéral. Je m'attends donc à un processus en au moins deux temps.

Nous sommes particulièrement inquiets du dossier la réforme du Tribunal de la sécurité sociale (TSS) et de la mise sur pied d'un processus d'appel tripartite, en personne et régionalisé et calqué sur les anciens Conseils Arbitraux, comme le gouvernement a promis de mettre sur pied.

Le mot du commissaire (suite)

Entrevue avec Pierre Laliberté, commissaire aux travailleur.ses

Où en est rendue cette réforme et à quoi devons-nous nous attendre ?

Première des choses, laissez-moi saluer le travail essentiel que votre groupe a fait dans ce dossier. Pour plusieurs, la réforme du système d'appel constituait un fait accompli duquel il n'y avait aucun retour possible. Vous avez mis en lumière les défaillances du TSS et n'avez pas abandonné.

Dans ce dossier, il faut comprendre que les résistances ne sont pas venues du niveau politique, mais de la haute fonction publique. Les artisans de la création du TSS étaient en déni de réalité. Le ministre de l'époque, Jean-Yves Duclos, mérite une grande part du crédit car il a pris les doléances au sérieux et a habilement contourné les résistances de l'appareil en mandatant une étude par un tiers parti (KPMG). Dans les faits, en août 2019, le gouvernement a annoncé le retour à une structure tripartite pour le premier niveau d'appel, avec une emphase sur les audiences en personnes dans toutes les régions du pays.

L'état du dossier est en effet assez frustrant: depuis l'annonce de 2019, des directives émanant du conseil des ministres (mais rédigées par nos amis fonctionnaires) nous renvoient quasiment à la case départ. Oui, il y aura une structure tripartite avec des représentant.es travailleur.ses et employeurs, mais il reste un flou dangereux sur le déploiement de la structure en région notamment. Par ailleurs, comme le TSS, la nouvelle structure sera dirigée en silo et la Commission n'aura aucun droit de regard sur sa gestion, contrairement à ce qui a été annoncé en août 2019. C'est préoccupant car si la nouvelle structure devient dysfonctionnelle (comme on l'a vu avec le TSS) ou si la nouvelle direction décide, par exemple, de privilégier les audiences par visioconférence la Commission ne pourra rien y faire.

Vraisemblablement, les nouvelles mesures seront annoncées dans le prochain budget. Il faudra que les partis concernés par ces changements se fassent (encore) entendre. Nous n'avons pas perdu espoir de convaincre le gouvernement de retourner à ses bonnes intentions de départ.

Que pensez-vous de la deuxième lettre de mandat donnée en janvier 2021 à la ministre Qualtrough par le Premier ministre Trudeau et comment envisagez-vous les mois à venir dans la perspective d'une réforme de l'assurance-chômage plus juste et équitable?

Bien qu'il n'y ait pas d'engagements sur une révision du programme en tant que tel, il y a des éléments porteurs. L'engagement de rendre l'AE plus accessible, particulièrement pour les travailleur.ses autonomes devrait se traduire par des changements sur l'admissibilité. De même, je m'attends à ce que l'engagement sur l'allongement de la prestation de maladie se concrétise. Je pense qu'au moins une partie des changements qui ont été mis en place pour faciliter l'administration des applications en septembre sera pérennisée, car depuis septembre les délais de traitement ont fondu comme neige au soleil en dépit du volume très élevé de demandes. Une belle nouvelle pour tout le monde.

Nous aimerions vos commentaires plus précis, sur ce passage de la lettre : *Présenter et mettre en œuvre un plan pour moderniser le régime d'assurance-emploi pour le XXI^e siècle. Dans le cadre de ce plan, l'assurance-emploi deviendra le guichet principal des prestations d'emploi, y compris pour les travailleurs autonomes et les travailleurs de l'économie à la demande. Pour nous, l'économie à la demande est une jolie expression mais qui masque la réalité d'une «ubérisation» du monde du travail, qu'en dites-vous ?*

Vous avez raison, le vrai problème est ailleurs. Ces travailleur.ses devraient avoir

Le mot du commissaire (suite)

Entrevue avec Pierre Laliberté, commissaire aux travailleur.ses

le statut d'employé.e, ce qui demande une refonte du code du travail. C'est d'ailleurs à cela que le gouvernement devrait s'atteler s'il est sérieux.

De façon plus générale, donner une couverture d'assurance pour les travailleurs autonomes qui s'apparenterait aux prestations régulières pour perte d'emploi est un exercice ardu car les travailleur.ses autonomes ont, en principe, plus de contrôle sur leur vie de travail que les salarié.es. En clair, les cotisations exigées des travailleur.ses autonomes pour leur assurer une couverture risquent d'être prohibitives. Une solution mitoyenne pourrait être d'offrir une couverture bonifiée de prestations spéciales (dont la prestation maladie allongée) et de la rendre obligatoire pour les travailleurs. De cette façon si nous devons faire l'expérience d'une autre pandémie, les travailleurs autonomes pourraient, par exemple, invoquer les consignes de la santé publique pour établir une demande.

Enfin, en votre qualité d'économiste, croyez-vous que le financement d'un nouveau régime d'assurance-emploi, sur les bases des revendications communes de nos groupes et des syndicats, soit réalisable et pouvez-vous en estimer les coûts ?

Voilà une question importante. La dimension du coût et du financement de ces demandes sera évidemment un élément clé dans le processus de réforme, cela d'autant plus qu'avec le gel annoncé (et pour le moins prématuré) des cotisations pour 2022, nous ferons déjà face à un déficit anticipé de 19 milliards\$ à la fin 2022, qui demandera une hausse des taux d'à peu près 0.15\$. Il sera important, dans ces circonstances, de s'assurer que le fonds consolidé du gouvernement couvre au moins les dépenses associées aux améliorations temporaires du programme. Dans le cas contraire, la «caisse» de l'AE sera fragilisée et les améliorations plus pérennes mises en danger.

(...) Évaluer le coût des différentes revendications est plus ou moins facile

dépendant de la disponibilité des données et ce n'est certainement pas une science exacte. Une chose est sûre la demande phare de tous les groupes: l'amélioration de l'admissibilité à 360 ou 420 heures n'est pas une demande exorbitante du point de vue des coûts (un peu moins d'un milliard). Par contre, si on la jumelle à une amélioration du montant de prestation et de sa durée, là les coûts augmentent assez vite. Mon bureau a commencé un exercice d'évaluation des coûts de possibles réformes que nous partagerons avec tous quand il sera complété.



Nous vous laissons conclure cet entretien et vous remercions de votre travail à la défense des travailleur.ses.

Je voudrais conclure en soulignant qu'au vu de la défaillance avérée du programme d'AE en mars dernier, la nécessité d'une réforme de l'AE n'a plus à être démontrée. Nous avons donc une fenêtre d'opportunité que nous pouvons difficilement laisser passer. C'est pourquoi je vous encourage à continuer vos efforts pour rendre le programme de l'AE plus accessible et adéquat pour les travailleurs et travailleuses.

Lettre de mandat officielle



Profitant du remaniement ministériel récent, le premier ministre Trudeau a émis le 15 janvier dernier de nouvelles lettres de mandat à ses ministres. Nous avons décidé de répliquer à celle de la ministre Qualtrough par une «lettre de mandat populaire» !

D'abord, voici quelques extraits de la Lettre de mandat supplémentaire de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Madame la ministre,

Merci de continuer à servir les Canadiens à titre de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Depuis la précédente lettre de mandat que je vous ai adressée, notre pays a été confronté à la crise sanitaire la plus grave que nous ayons jamais connue. Nous sommes à la croisée des chemins et nous devons continuer de faire en sorte que le Canada devienne Madame la ministre plus fort, plus inclusif et plus résilient.

Il vous incombe de veiller sur les Canadiens, en particulier sur les plus vulnérables d'entre eux. Vous soumettrez vos décisions à une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Vous évaluerez les politiques publiques dans une perspective intersectionnelle afin de lutter contre les inégalités systémiques, dont le racisme systémique, les préjugés inconscients, la discrimination fondée sur le sexe, les

obstacles auxquels font face les personnes handicapées, la discrimination contre les communautés LGBTQ2 et les inégalités vécues par toutes les populations vulnérables...

Présenter et mettre en œuvre un plan pour moderniser le régime d'assurance-emploi pour le XXI^e siècle. Dans le cadre de ce plan, l'assurance-emploi deviendra le guichet principal des prestations d'emploi, y compris pour les travailleurs autonomes et les travailleurs de l'économie à la demande...

Veuillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le très hon. Justin Trudeau, c.p., député

Premier ministre du Canada

**Cette lettre de mandat a été signée par le premier ministre dans la première langue officielle de la ministre.*



Lettre de mandat populaire

Voici maintenant notre la lettre de mandat populaire à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Madame la ministre Qualtrough,

Votre absence depuis le début du mandat s'est fait particulièrement sentir dans le domaine de l'assurance-chômage, surtout pendant cette pandémie. Nos groupes de défense des travailleurs et travailleuses ont été incapables d'obtenir de votre part la moindre rencontre pour vous présenter nos revendications et nos solutions sur l'iniquité du régime dont vous êtes la ministre.

Merci de commencer maintenant à servir réellement les Canadiennes et Canadiens à titre de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Comme le dit votre Premier Ministre, «nous sommes à la croisée des chemins» et vous devrez résolument prendre la route qui nous mènera à terme vers un régime d'assurance-chômage juste, universel et qui ne discrimine pas les femmes. Une réforme en profondeur s'impose, dans le soi-disant Canada, pour améliorer les conditions de vie des travailleurs.ses qui sont à la base de toute l'économie.

Vous commencerez donc à étudier sérieusement les propositions concrètes et novatrices faites par les syndicats et groupes sociaux, dont notre regroupement national le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).

Le temps presse pour répondre à la situation actuelle d'appauvrissement de la classe ouvrière et de l'ensemble de la population. Pour ce faire, nous vous invitons à vous éloigner de la novlangue patronale et affairiste qui promeut maintenant une nouvelle économie à la demande. Car ne vous y trompez pas, il s'agit bien de la même exploitation éhontée des travailleuses et travailleurs les plus vulnérables, qui se cache sous ce vocable new âge, une «ubérisation» de nos conditions de travail.

Il vous faudra prioritairement reconnaître et éliminer la discrimination vécue par les femmes dans ce régime et modifier la loi pour y mettre fin. Vous savez sans doute que seulement 35,2% des chômeuses sont admissibles aux prestations régulières d'assurance-emploi, comparativement à 52,5% des chômeurs. De plus, de par la nature des emplois qu'elles occupent – précaires, sous-rémunérés, à temps-partiel – les femmes reçoivent souvent des indemnités moindres et sur une moins longue période que leurs collègues masculins. En échouant ainsi à



Lettre de mandat populaire (suite)

prendre en considération la réalité différente des femmes et des hommes, l'assurance-emploi contribue à creuser les inégalités entre les sexes. C'est en flagrante contradiction avec vos déclarations de principes contre la discrimination basée sur le genre et que votre gouvernement proclame régulièrement.

Vous devez savoir ou nous vous l'apprenons, que plusieurs femmes se battent présentement au Tribunal de la sécurité sociale y contestant le caractère sexiste de la loi. En effet, on leur refuse des prestations car ayant perdu leur travail durant leur congé de maternité ou peu de temps après la fin de celui-ci, elles ne peuvent se prévaloir des prestations d'assurance-emploi pour lesquelles elles ont pourtant cotisé. Au final, il vous faudra impérativement donner accès à toutes et tous aux prestations régulières d'assurance-chômage, en cas de perte d'emploi, sans égard aux prestations maternité/parentales/paternité versées, le plus rapidement possible.

Vous vous assurez que la réforme du Tribunal de la sécurité sociale décidé par votre gouvernement soit rapidement menée à terme. Il faut instaurer un réel processus d'appel tripartite, avec des audiences en personne et des instances régionalisées.

Pour vous simplifier la tâche de réformer en profondeur l'assurance-chômage, il faut vous dégager de l'emprise de la haute bureaucratie de Service Canada, des diktats patronaux et adopter les recommandations des groupes représentant les travailleurs et travailleuses.

Des mesures claires sont à adopter dans une véritable réforme, par exemple : un seuil d'admissibilité unique de 350 heures ou de 13 semaines. Un taux de prestations d'au moins 70% basé sur les 12 meilleures semaines avec un plancher minimum de 35 semaines de prestations. L'abolition des exclusions totales.

Évidemment la fin de la discrimination systémique des femmes dans le régime !

En avant madame la ministre, soyez audacieuse pour une réforme radicale du régime d'assurance-chômage et l'avenir sera plus radieux pour la population laborieuse de ce pays.



Comité Chômage de l'Est de Montréal

Mouvement Action-Chômage de Montréal



REVENDEICATION 1

Un seuil d'admissibilité unique de 350 heures ou de 13 semaines



REVENDEICATION 2

Un taux de prestations d'au moins 70 % basé sur les 12 meilleures semaines



REVENDEICATION 3

Un plancher minimum de 35 semaines de prestations

Maternité et chômage

Contestation constitutionnelle de l'AE : bientôt une décision

Au MAC et au CCEM, nous croyons que toutes les travailleuses ont droit à une pleine protection en cas de chômage, indépendamment de toute absence sur le marché du travail liée à la grossesse, à la maternité et aux responsabilités parentales, conformément au droit à l'égalité prévu dans la Charte canadienne des droits et libertés.

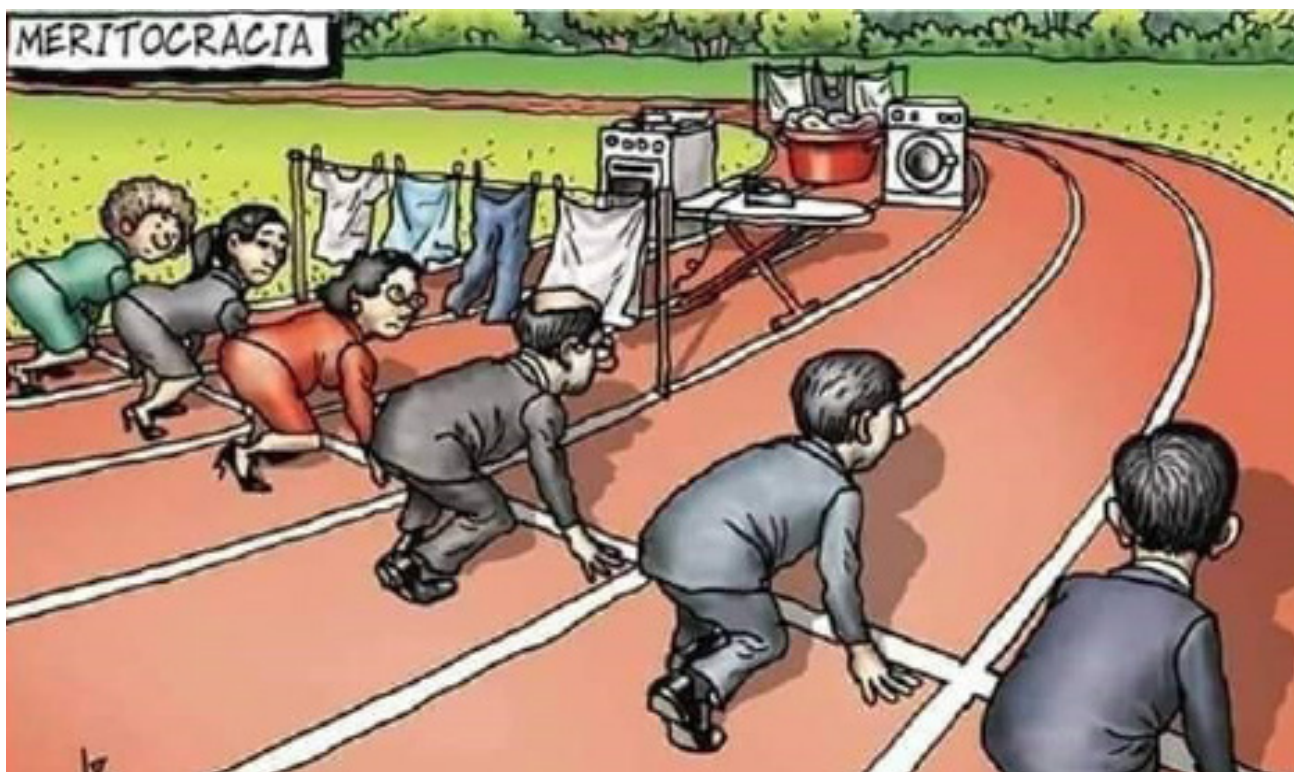
En janvier 2018, le MAC a déposé un premier avis de question constitutionnelle auprès de la division générale du Tribunal de la sécurité sociale (TSS) afin de déterminer si certaines dispositions de la Loi sur l'AE sont discriminatoires envers les femmes. Près de 3 ans plus tard, nous sommes enfin prêtes à plaider les dossiers.

Mais que conteste-t-on exactement ? Une petite mise en contexte s'impose. À l'heure actuelle au Canada (hors Québec), une travailleuse enceinte qui perd

involontairement son emploi et qui se qualifie au régime d'assurance emploi (AE) aura droit à un maximum de 50 semaines de prestations d'AE régulières combinées aux prestations maternité/parentales.

Au Québec, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) prévoit que le versement de prestations de chômage n'affecte pas la durée des prestations maternité/paternité/parentales.

Toutefois, suite au congé maternité, tant la mère canadienne que la mère québécoise n'aura plus droit aux prestations régulières d'AE auxquelles elle s'était pourtant qualifiée avant l'accouchement. Par ailleurs, une travailleuse qui perd involontairement son emploi durant son congé maternité n'aura pas droit aux prestations régulières d'AE au terme de ce congé. La loi ne prévoit pas la possibilité de prendre en compte les heures



Maternité et chômage (suite)

Contestation constitutionnelle de l'AE : bientôt une décision

de travail effectuées avant le congé maternité afin que la nouvelle mère puisse se qualifier aux prestations d'AE.

Nous devrions avoir une première décision vers le mois de mars ou avril 2021 !



Des gains durant la pandémie

Entre temps, l'épidémie de covid19 a fait des ravages. Le marché du travail est et a toujours été profondément inégalitaire entre les femmes et les hommes. Cette réalité est amplifiée par les effets de la covid19 sur de nombreux secteurs d'emploi où les femmes sont plus nombreuses à avoir perdu leur travail. Si ce n'est une perte d'emploi, certaines ont pris sur elles de s'occuper d'un proche ou d'enfants à la maison et forcer celles-ci à s'absenter ou diminuer leur temps de travail.

L'actuel président du Conseil du trésor, l'honorable Jean-Yves Duclos, a affirmé en entrevue qu' : « On savait que le filet de l'assurance emploi était un peu trop percé, ne couvrait pas assez grand, mais on n'a pas procédé assez rapidement à sa réforme. » Voulant raccommorder son filet, le bon gouvernement n'a pas laissé les femmes de côté dans ses mesures d'urgence.

En effet, le gouvernement semble avoir entendu nos revendications et a prévu que les travailleuses en congé de maternité ne soient pas exclues de la prestation canadienne d'urgence (PCU) ni de la prestation canadienne de relance économique (PCRE). Pour la première fois de son histoire, le Canada a reconnu que les prestations maternité, paternité et parentales constituaient un revenu aux fins de qualification à une protection sociale.

Notons aussi la création de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants offrant une indemnité aux prestataires obligés de s'absenter du travail sans salaire pour prendre soin d'un enfant ou un proche dans le besoin.

Visiblement, le régime d'AE n'a pas su tenir le coup face aux besoins des travailleurs. et tout semble aligné pour une réforme du régime. Faisons en sorte que le gouvernement mette un terme à la discrimination subie par les femmes.



Le saccage de Harper

Retour sur la réforme conservatrice de 2013

Petit retour sur la mobilisation contre les coupes des conservateurs dans l'assurance-chômage, mieux connues comme le saccage de Harper.

Le 26 avril 2012, le gouvernement conservateur présente à la Chambre des communes le projet de loi C-38. Épais de 498 pages et comptant 753 articles, il est qualifié de Loi Mammouth, et contient, sans aucun préavis, de nombreuses réformes touchant différents ministères.

C-38 prévoit deux attaques contre les chômeur.ses. D'abord, la modification de la définition d'« emploi convenable », créant un système punitif qui sanctionne les « chômeurs fréquents » en les obligeant à chercher un emploi sous-payé.

Ensuite, un changement complet du processus d'appel pour les prestataires qui contestent une décision de la Commission de l'assurance-emploi. Les instances d'appel à l'assurance-chômage depuis 72 ans, le Conseil arbitral et le juge-arbitre, sont remplacées par le nouveau Tribunal de la sécurité sociale, dont on ne sait encore rien.

Pour les groupes de chômeur.ses, les deux mesures sont liées. «Et comme pour s'assurer que les victimes de chômage ne puissent contester aisément les milliers d'exclusions qui en découleront (on prévoit que les nouvelles règles excluront pas moins de 8000 prestataires dès leur première année d'application), le gouvernement a pris soin de démanteler les tribunaux administratifs, qui permettaient jusque-là à un prestataire de faire valoir ses droits d'une manière que la plupart des intervenants jugeaient simple, rapide et efficace.»

Les modifications au régime d'assurance-chômage ayant été présentées en catimini, il a fallu quelques semaines avant que l'on en prenne la véritable mesure et que la résistance s'amorce. Au mois de juin 2012, les membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) en discutent en assemblée générale.

À Montréal, le Comité chômage de l'Est de Montréal et le MAC se mettent en action. Ils alertent le Conseil central du Montréal



Le saccage de Harper (suite)

Retour sur la réforme conservatrice de 2013



métropolitain de la CSN et le Conseil régional de la FTQ, ainsi que leurs alliés du milieu communautaire. Une assemblée d'information est convoquée le 6 septembre. Près de 150 personnes y participent. Un thème rassembleur s'impose : « Non au saccage de l'assurance-chômage ! »

« Le 27 octobre, ce sont plus de 2 000 personnes qui manifestent à Thetford Mines et se rassemblent devant le bureau du ministre Paradis. Organisée par le MASSE, la manifestation est appuyée par la CSN, la FTQ, la CSD, la CSQ et le SFPQ. » [16] Une alliance est ainsi créée. Le même jour, 2 000 personnes manifestent à Pointe-à-la-Croix, avec les groupes membres du MASSE en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Les manifestantes et manifestants traversent le pont J-C Van Horne et rejoignent leurs camarades du Nouveau-Brunswick à Campbellton. La mobilisation des travailleurs et travailleuses des industries saisonnières dans cette province, qui verra se multiplier les occupations de bureaux et le blocage du centre-ville à Tracadie-Sheila, aura un impact considérable dans les mois qui suivront.

Malgré l'opposition qui commence à se faire entendre, le gouvernement Harper ne bronche pas et en rajoute. Le ministre des Finances Jim Flaherty déclare : « Il n'y a pas de mauvais emploi. Le seul mauvais emploi, c'est de ne pas avoir d'emploi. » Alors ministre des

Ressources humaines et du Développement des compétences, Diane Finley explique de façon candide le véritable objectif de la réforme : « Nous voulons nous assurer que les McDonald's de ce monde n'ont pas à faire venir des travailleurs étrangers temporaires pour faire le travail que des Canadiens sur l'assurance-emploi ont les compétences de faire. »

C-38 entre en vigueur le 6 janvier 2013 en ce qui a trait à l'emploi convenable. Le Tribunal de la sécurité sociale commence quant à lui à « fonctionner » le 1er avril 2013. Réduction de coûts oblige, le TSS, n'a pas de bureau à Montréal, sa seule adresse étant à Ottawa, bien que sa juridiction couvre l'ensemble du Canada ! Quand elles se déroulent en personne, les audiences ont plutôt lieu dans les bureaux de Service Canada... la partie adverse au dossier !

Fruit de la persévérance des groupes du MASSE, des améliorations importantes seront apportées au Tribunal de la sécurité sociale dans les années suivantes. Quant au système punitif contre les "prestataires fréquents" créé par le nouvel "emploi convenable", il sera aboli en 2016 par le gouvernement libéral, après d'intenses mobilisations des chômeur.ses !

Cet article est tiré du roman-feuilleton 50 ans de luttes du MAC de Montréal, chapitre 8 : Le saccage de Harper.

Le Tribunal de la sécurité sociale

À quand la Commission d'appel de l'assurance-chômage ?

Avec la pandémie mondiale de covid-19 qui sévit depuis bientôt un an, les mesures sanitaires, le chômage de masse, les programmes d'aide d'urgence, les maudits vacanciers dans le sud, l'école en ligne, le télétravail, les incertitudes et que dire d'autre hormis : où en est donc rendue la réforme du Tribunal de la sécurité sociale (le « TSS ») annoncée par l'honorable Jean-Yves Duclos le 15 août 2019 ?

Évidemment, l'accès à la justice pour les chômeur.ses aux prises avec un litige contre la Commission de l'AE est complètement sortie du radar et plus personne n'en dit mot. Toutefois, les groupes communautaires qui œuvrent quotidiennement à la défense des droits des sans-emploi et à l'amélioration d'un régime d'assurance-chômage, s'en rappellent fort bien. Nous avons d'ailleurs tenté de rencontrer la nouvelle ministre fantôme en charge de l'assurance-chômage, l'honorable Carla Qualtrough.

Rappelons que, sans étude d'impact à l'appui et sans aucune consultation publique, le TSS est entré en fonction en avril 2013.

La nouvelle structure à décideur unique a complètement éliminé la voix des travailleur.ses et des employeur.es issu.es de la communauté jadis représenté.es au Conseil arbitral. L'ancien tribunal offrait des audiences en personne dans la région des appelant.es dans un délai moyen de 44 jours.

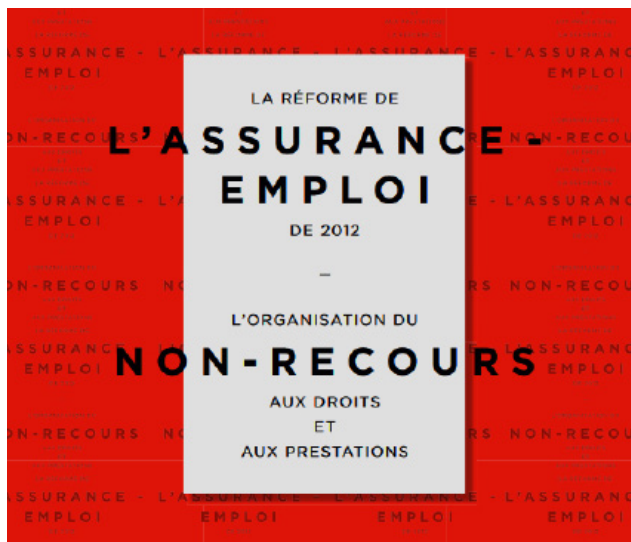
De son côté, dans ses premières années, le TSS a connu une explosion des délais de traitement des appels qui se sont avérés cinq fois plus longs qu'auparavant ! Le tout pour des audiences finalement plus coûteuses que sous l'ancien système, accompagné d'un processus administratif complexifié.

En 2017, le gouvernement a entendu les préoccupations des divers intervenant.es du milieu concernant le processus d'appel et a demandé un examen indépendant du TSS,

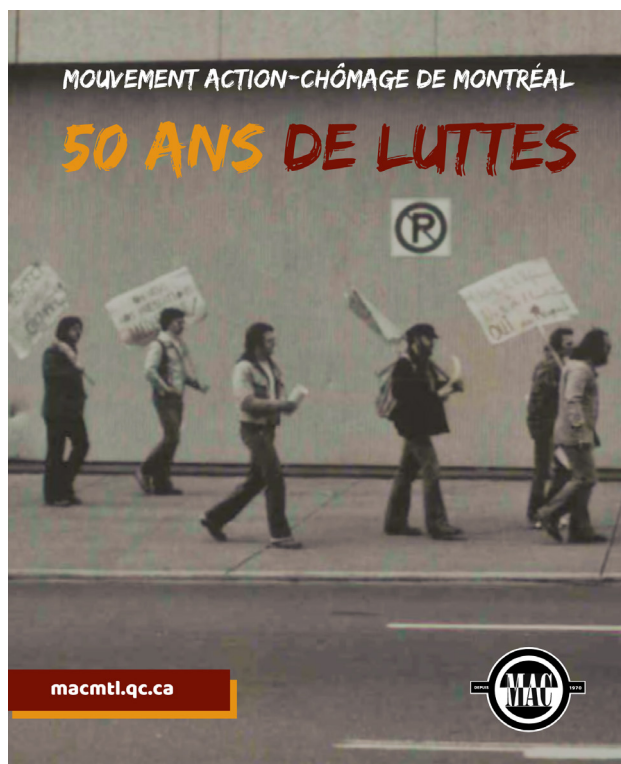
dans le but d'en améliorer les processus et d'en évaluer l'équité, la transparence, l'accessibilité et l'efficacité. À l'issu du processus d'examen, la firme privée KPMG mandatée par le gouvernement a reconnu les sévères lacunes du TSS et a émis une série de recommandations dans le but d'améliorer l'efficacité des structures et des processus du tribunal.

Dans son budget 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à adapter le système d'appel afin de répondre aux besoins particuliers des prestataires en situation de vulnérabilité économique à qui l'on refuse le bénéfice des prestations d'AE. Un investissement de plus de 250 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé afin de financer ce projet, investissement que nous avons d'ailleurs salué.

Plus d'un an s'est écoulé depuis cette annonce et nous restons toujours sans nouvelle. Quelques bribes d'informations concernant l'élaboration du processus d'appel nous sont parvenues mais, rien n'indique que les chômeurs et chômeuses auront droit à nouveau à un système d'appel humain, accessible et qui ne participe pas à précariser davantage les sans-emploi.



Le MAC a 50 ans !



- représenter les chômeur.ses face à l'appareil gouvernemental et devant les tribunaux
- favoriser une vie associative riche et dynamique
- se mobiliser pour un meilleur régime d'assurance-chômage

Pour célébrer cet heureux anniversaire, le MAC a fouillé dans ses archives et publié un roman-feuilleton intitulé *Le MAC: 50 ans de luttes*. Nous vous en partageons ici un extrait.

Tout commence avec la Maison du chômeur, qui ouvre ses portes le 1er novembre 1970, à l'initiative d'une dizaine de chômeurs du quartier Saint-Henri, dans le Sud-Ouest de Montréal.

Regroupés au départ par leur désignation négative de chômeurs, ces individus veulent agir et sortir de leur situation présente.

Depuis 50 ans, le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal prend la défense des personnes sans-emploi. En collaboration avec des bénévoles, militantes et partenaires, l'équipe de travail participe quotidiennement à la sauvegarde et à l'amélioration du régime d'assurance-chômage et du filet de sécurité sociale.

Le MAC tire notamment sa force de son indépendance et accorde une grande importance à la transformation sociale.

Les mandats principaux que les membres du MAC se sont donnés sont les suivants :

- informer la population sur ses droits et obligations
- organiser des activités d'éducation populaire dans une optique de transformation sociale

Impatients d'attendre, d'un gouvernement traumatisé par la Crise d'Octobre, une solution à leur problème, ils décident de former une coopérative.

Lisez l'intégrale du roman-feuilleton sur macmtl.qc.ca



Retour sur l'action du 7 décembre



Le 7 décembre au matin, devant le complexe Guy-Favreau à Montréal un rassemblement a été organisé par le MAC de Montréal et le Comité Chômage de l'Est de Montréal, en collaboration avec le MASSE. Notre action s'inscrivait dans le cadre de la semaine d'actions régionales sous le thème *Améliorer notre sort, c'est vital. Une réforme du régime d'assurance-chômage s'impose !*

Pour l'occasion, Dominique Daigneault du Conseil central Montréal métropolitain - CSN, Marc-Édouard Joubert de la FTQ-Montréal métropolitain et Tristan Ouimet-Savard du RQ-ACA ont uni leurs voix à celles des groupes de défense des droits des chômeur.ses de la région de Montréal afin de lancer un message clair au gouvernement : se donner un régime d'assurance-chômage juste et universel, c'est améliorer le sort de tous.les travailleur.se.s.

Qui sommes-nous ?



Fondé en 1987 par des chômeur.ses du quartier Hochelaga-Maisonneuve, le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CCEM) s'est donné comme but premier d'informer et de soutenir gratuitement les travailleur.ses aux prises avec des questions et des problèmes de chômage.



Le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal est le plus ancien groupe de défense des droits en matière d'assurance-chômage au Canada, alors que ses origines remontent à 1970. depuis, il informe et défend les sans-emploi tout en visant la sauvegarde et l'amélioration du régime.



Tout comme une quinzaine d'organismes similaires répartis un peu partout sur le territoire québécois, nos deux groupes font partie du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (le MASSE). C'est en demeurant un.ies et solidaires que nous pourrons mettre fin au saccage de l'assurance-chômage et obtenir un vrai régime qui répondra à nos besoins !

POUR UN RÉGIME
D'ASSURANCE-CHÔMAGE
JUSTE ET UNIVERSEL,
**UNE RÉFORME
S'IMPOSE.**

MASSE
MOUVEMENT
AUTONOME et
SOLIDAIRE des
SANS-EMPLOI

